

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE BESSEY**

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Séance du 13 Janvier 2026

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération :
14

L'an deux mille vingt-six et le treize janvier à 19 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle d'honneur de la mairie, sous la présidence de Madame Karine FOREST, maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

Répartition des charges SIVOM

Date de la convocation du Conseil Municipal : 08/01/2026

Date d'affichage du compte-rendu : 20/01/2026

01/2026DE02

Présents : Mesdames et Messieurs BORGOGNO Thierry, BOUVEYRON Murielle, FERRIERE Marie-Odile, LOMBARD Daniel, PIRAUD Fabrice, HYVERNAT Mireille, BLANC Bernard, NAILI Karim, CROCI David, DELPEUX Florence, DESFARGES Sandrine, FOUILLET Carole, PINET Bernard

Absents : BRENIER Christèle, ARQUILLERE Pascal, TULOUP Corinne, MALIGEAY Jacques, VICENTE Delphine

Secrétaire de séance : NAILI Karim

Vu le bilan du SIVOM du 1^{er} décembre 2024 au 30 novembre 2025 récapitulant les charges de fonctionnement et d'investissement par commune,
Vu le montant de ces charges s'élevant à la somme de 101 337.99 € pour la commune de Bessenay,

Considérant la fiscalisation de la somme de 85 000 € au titre de l'année 2025,
Considérant le reste à charge d'un montant de 16 337.99 € à régulariser sur l'année 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE BUDGETISER** cette dépense d'un montant de 16 337.99 €.

Fait et délibéré aux jours, mois, an susdits

Le Maire
Karine FOREST

